



Promouvoir les partenariats : Conversation globale avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur le handicap et l'accessibilité

Suivi de la Conférence mondiale sur les droits des victimes des mines AP et autres restes explosifs de guerre
<https://bit.ly/GlobalConversationVA>

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel oblige les États parties à « faire tout leur possible pour fournir une assistance pour les soins et la réadaptation, y compris la réintégration sociale et économique des victimes de mines » Cette obligation a été définie comme l'*assistance aux victimes* (VA). Les États parties ont cherché à faire en sorte que cette obligation soit exécutée « avec la même précision et la même intensité que pour les autres objectifs de la Convention ». Pour les États ayant des victimes de mines, cela implique de synchroniser leurs efforts d'assistance aux victimes avec ceux qu'ils mènent pour respecter les obligations de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Ces synergies ont été davantage encouragées par le Plan d'action d'Oslo (PAO), dans lequel les États parties ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre leurs engagements en matière d'assistance aux victimes « *sur la base du respect des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de l'inclusion et de la non-discrimination* » Le PAO appelle également les États parties à « mener des efforts multisectoriels ... conformément aux dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées »

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées et du 22^{ème} anniversaire de la signature de la Convention, et pour renforcer encore les synergies, l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU), avec le soutien financier de l'Union européenne, organisera une conversation virtuelle mondiale avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les questions de handicap et d'accessibilité, Maria Soledad Cisternas Reyes, le **3 décembre 2020** à 13h15 GMT+1.

La conversation avec l'Envoyée spéciale s'appuiera sur l'intérêt exprimé par les États et les organisations, à la suite de la conférence mondiale [sur la promotion des partenariats](#) sur l'assistance aux victimes et les droits des personnes handicapées de 2019 et de la table ronde des réunions intersessions de 2020 sur l'[assistance aux victimes, la sécurité et la protection dans les situations de risque et d'urgence humanitaire](#), qui ont toutes deux bénéficié de la contribution et de l'expérience de l'Envoyé spécial.

Tous les États et les organisations intéressées sont invités à s'y joindre, car tous ont leur place pour assurer le bien-être des victimes et des survivants des mines et autres restes explosifs de guerre, sur un pied d'égalité avec les autres. Les praticiens de l'assistance aux victimes et des droits des personnes handicapées sont particulièrement encouragés à y assister. L'interprétation sera assurée de l'arabe, de l'anglais, du français et de l'espagnol. Le langage des signes et le sous-titrage codé seront assurés. Les participants intéressés sont invités à soumettre une question ou à demander à prendre la parole pour partager leurs expériences lors de l'inscription.

La conversation sera guidée par les questions suivantes :

1. Quelles sont les complémentarités, en théorie et en pratique, entre l'assistance aux victimes et la CDPH ?
2. Il est maintenant largement reconnu que l'assistance aux victimes devrait être intégrée dans des cadres plus larges, notamment des plans de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté. Une pratique courante a été l'inclusion de l'assistance aux victimes dans les politiques, structures et programmes liés au handicap. Quelles mesures ou approches les États devraient-ils appliquer pour assurer une intégration efficace de l'assistance aux victimes dans des cadres nationaux plus larges ?
3. Que pourrait faire d'autre la communauté internationale pour tirer profit de ces outils, pour répondre aux droits des personnes handicapées, y compris les survivants des mines ?

4. L'accessibilité et l'inclusion sont au centre de la CDPH et de l'assistance aux victimes ; cependant, bien que de nombreux efforts aient été déployés à cet égard, on observe souvent des difficultés telles que la rareté des ressources, le manque de compréhension de l'accessibilité et de l'inclusion, et les priorités concurrentes/le manque d'intérêt politique. Compte tenu de ces défis, que proposez-vous aux pays concernés/en développement pour garantir l'accessibilité et l'inclusion ?